

AIDES DU PLAN DE RELANCE : « PLANTONS DES HAIES »



Dans le cadre du plan de relance initié par le Ministère de l'Agriculture, un volet spécifiquement dédié à la plantation de haies est prévu.

Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement les exploitants agricoles désirant favoriser la biodiversité, participer à la protection de la qualité de l'eau et à la lutte contre l'érosion, en plantant des haies ou en se lançant dans l'agroforesterie.

L'ambition affichée est d'atteindre 7 000 km de haies supplémentaires d'ici deux ans. Une enveloppe nationale de 50 millions d'euros est ainsi prévue pour financer au minimum à 80 % la plantation de haies auprès de tout agriculteur ou collectivité qui en fait la demande. Le dispositif devrait être ouvert d'ici le mois de mars 2021 et jusqu'à fin 2022.

Des informations plus précises devraient être disponibles dans les semaines qui viennent.

Ce programme d'aide permettra de compléter les aides qui étaient déjà fournies par le CIVC et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la plantation de haies paysagères ou à vocation hydraulique.

Elles pourront en effet être sollicitées de manière individuelles par les exploitants, et non obligatoirement à l'échelle collective.

Quel que soit l'objectif visé, en tant que cellule érosion, nous sommes pleinement convaincus de l'intérêt indéniable de l'hydraulique douce, et nous espérons que ces aides vous permettront de vous lancer dans la plantation de haies anti-érosives.

Attention toutefois, pour avoir une efficacité suffisante en termes de limitation de l'érosion et des ruissellements ou de stabilisation de talus, nous vous rappelons qu'une haie doit avoir une densité élevée.



Pour plus d'informations sur les techniques d'hydraulique douce, n'hésitez pas à consulter [notre plaquette](#) !

CLIQUEZ
SUR LA PLAQUETTE
POUR LA CONSULTER

 **Xavier CARPENTIER**
Guillaume TURCK



CONTEXTE SANITAIRE ET TENUE DES ASSEMBLÉES DES PROPRIÉTAIRES

CORONAVIRUS (COVID-19)

Point de situation

En ce début d'année 2021, le contexte sanitaire reste évidemment délicat et continue de compliquer les actions des ASA.

Nous vous rappelons toutefois que les décrets* instituant le confinement ou le couvre-feu n'interdisent jusqu'à présent pas les ASA d'exercer leurs activités. En tant qu'établissement public, les réunions d'ASA sont en effet toujours autorisées. Pour assister à une réunion du syndicat, ou même à une assemblée des propriétaires, vous devez si besoin remplir une attestation de déplacement, en cochant la case « Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative », et en y joignant votre convocation.

D'un point de vue réglementaire, rien n'interdit donc aux membres des ASA de se rassembler, dans le respect des gestes barrière. Cependant, du point de vue sanitaire, tout rassemblement présente évidemment toujours un risque. La décision d'organiser une assemblée ou une réunion reste donc toujours soumise à la responsabilité du syndicat de l'ASA.

« *Articles 42 et 45 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 : Les établissements [de type L : salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple] [...] ne peuvent accueillir du public [...], sauf pour : [...] les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire»

 Xavier CARPENTIER
Guillaume TURCK

ÊTES-VOUS ASSURÉ POUR VOTRE ASA ?



En tant que responsable des ouvrages qu'elle réalise, il est recommandé qu'une ASA souscrive une assurance pour couvrir tous les risques liés à ses activités.

Il est notamment fortement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile, pour couvrir notamment les risques d'accidents de personnes liés aux ouvrages de l'ASA.

Il peut également être souhaitable d'offrir une couverture aux membres de l'ASA pour leurs actions liées à l'association, ou lors d'une assemblée des propriétaires.

Selon les compagnies d'assurance, les contrats proposés sont plus ou moins adaptés au contexte des activités d'une ASA.

La Cellule érosion peut à ce titre vous fournir certaines informations pour vous guider dans les choix possibles. N'hésitez donc pas à nous solliciter !

 Xavier CARPENTIER
Guillaume TURCK

NOUVELLES CRÉATIONS D'ASA

2 nouvelles ASA ont été créées depuis fin 2019.

Il s'agit des ASA de Faverolles-et-Coëmy et de Courcelles-Sapicourt.

A celles-ci devraient normalement s'ajouter début 2021 les ASA de Trépail et de Merfy, qui ont débuté en janvier leurs enquêtes publiques de création.

Si les propriétaires se prononcent favorables à ces créations, cela portera alors à 52 le nombre d'ASA viticoles dans la Marne !

LES CRÉDITS SUR FOND D'ÉPARGNE ACCESSIBLES AUX ASA, ENFIN !

Gestionnaire de l'épargne réglementée (livret A, LDD et LEP) pour le compte de l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accompagne le financement de projets pour le développement des territoires. Pour cela, les collectivités locales peuvent faire appel aux prêts sur fonds d'épargne pour financer leur projet de long terme.

Pour autant, les ASA qui œuvrent quotidiennement à l'aménagement des territoires dans l'intérêt public étaient systématiquement écartées des bénéficiaires.

Une injustice aux yeux des ASA, qui se retrouvent devant l'absurdité de devoir entretenir des ouvrages structurants ayant une durée de vie de plus de 50 ans, avec des banques qui ne prêtaient que pour 20 ans maximum, à des taux handicapants de surcroît.

Cette question taraude les ASA et devient même omniprésente depuis la crise de 2008, qui contraint nombre d'Asa à consommer leur fond de roulement pour investir, voire à repousser à plus tard le renouvellement de leurs ouvrages.

5 ans de mobilisation

En 2015, le rapport de mission des ingénieurs et inspecteurs généraux de l'administration souligne ce frein, et intègre dans ses propositions celui d'ouvrir aux ASA les prêts de long terme de la CDC.

C'est en 2018 que sont réunis de nouveaux arguments. En effet, lors de la présidence française de EUWMA, Asa de France a investigué pour savoir comment faisaient leurs voisins européens. Quelle surprise de savoir que les Asa anglaises et hollandaises bénéficiaient de prêts de banques publiques à des taux de 1 à 2 % sur 40 ans quand les ASA françaises empruntent à plus de 2.5 % sur 20 ans auprès de banques privées.

Les membres d'ASA de France se sont alors lancés dans la rédaction d'une note argumentaire synthétique pour convaincre du sérieux des ASA et de l'importance cruciale pour leur survie d'accéder aux crédits à long terme de la CDC. Chaque mot, chiffre ou graphique est alors scrupuleusement choisi et débattu au sein d'ASA de France.... Un travail collectif de près de 2 ans, pour achever cette note, mais aussi cibler ses destinataires : ministres, personnes en charges des dossiers dans les cabinets parisiens, députés.

Cette note, relayée par des personnes-clefs, a permis de mobiliser les équipes CDC sur le sujet, et d'avoir une réunion avec la Banque des Territoires quand le pays commençait à se confiner au printemps 2020. Dès cette date, la volonté d'avancer sur le sujet est apparue clairement : il a été convenu « d'étudier ensemble les solutions possibles » et de proposer rapidement des expérimentations en situation réelle, afin de lever certaines difficultés pratiques.

Contre toute attente, le COVID ayant sans doute accéléré le processus, en septembre, dans le cadre du plan de relance, la situation a évolué de façon encore plus favorable, avec l'accès aux prêts sans nécessité d'étape expérimentale.



ASA DE FRANCE, UNE ASSOCIATION NATIONALE POUR DÉFENDRE LES ASA

Depuis 2014, l'association Asa de France a pour objectifs de faire connaître et reconnaître les Asa au niveau national. Un travail de longue haleine mené souvent dans l'ombre, avec parfois de belles surprises comme l'accès aux crédits à long terme de la Caisse des dépôts et Consignation (CDC). Un vœu pieux qui semblait inaccessible...

ASA de France a pour vocation de représenter et défendre les intérêts des ASA en France et au sein de l'EUWMA, l'Union Européenne des ASA. A ce jour 113 structures ASA ou regroupements d'ASA sont membres de l'association ASA de France, ce qui représente 1094 ASA ou apparentées, réparties dans 41 départements français.

Après avoir permis en 2018 aux ASA d'irrigation de réduire de 20% leur facture d'électricité soit plus de 3M d'euros d'économie par an au niveau national, 2020 marque une nouvelle victoire pour Asa de France et ses adhérents. C'est le fruit du travail du conseil d'administration qui réunit 10 présidents d'ASA de départements différents (de la Seine Maritime aux Pyrénées atlantiques et aux Hautes Alpes), de leurs équipes et de tout le réseau des ASA fédérées...

L'offre ASA par la Banque des Territoires

Les prêts de la Banque des Territoires (filiale de la CDC) sont de 2 types, toujours pour couvrir les besoins d'autofinancement des ASA, pour des dépenses d'investissements et à taux variable :

- Les Aquaprêts : taux livret A + 0.6%, pour des investissements liés à l'eau ou à la Gemapi
- Les Prêts Secteur Public Local (PSPL) : taux livret A + 1.30% pour des investissements sur des projets d'autre nature

Dans tous les cas, l'ASA doit apporter une garantie d'une ou plusieurs collectivités pour cautionner 100% du montant emprunté (sous la forme d'une délibération de la collectivité garante : pas de nécessité de dépôt de garantie).

Ces prêts permettent de financer jusqu'à 100% du besoin d'emprunt dans la limite de 5 millions d'euros si les travaux n'ont pas de plus-value environnementale, et sans plafond si on justifie un intérêt pour l'environnement et les milieux.

Les durées de remboursement s'étalent de 25 à 40 ans (et même jusqu'à 60 ans sous certaines conditions). La mobilisation des fonds peut être étalée sur une période allant jusqu'à 5 ans, pour se caler sur la durée de réalisation des travaux, sans pénalité. Une commission d'instruction est prélevée pour 0.06% du montant du prêt.

Si votre ASA est intéressée par un tel projet nous vous recommandons de contacter ASA de France, via la cellule érosion de la Chambre d'agriculture de la Marne, pour que l'association vous mette en relation avec les interlocuteurs de la Banque des Territoires (BDT) déjà informés sur les spécificités des ASA. Un suivi régulier est réalisé entre ASA de France et le siège de la BDT pour faire le point sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Les points forts d'ASA de France

Le succès de cette opération révèle la puissance d'action du réseau des Asa, qui a su construire une approche stratégique spécifique au dossier.

Si la base repose sur un dossier bien préparé, avec une note reprenant les arguments et chiffres à l'appui, on peut souligner l'efficacité qui s'est déployée en mobilisant des acteurs bien identifiés, grâce au réseau qu'Asa de France tisse doucement.

Comme toujours, Asa de France a su se positionner comme apporteurs de solutions et a su montrer le sérieux et le professionnalisme des Asa.

L'accélération de ce projet trouve aussi son explication dans ce contexte COVID et le plan de relance, qui incite aux investissements vertueux et promeut les projets de territoire, structurant sur le long terme, ce qui n'enlève en rien le travail de fond réalisé par Asa de France...

Cette action contribue clairement à tisser un solide partenariat sur le long terme entre CDC et Asa, avec des interlocuteurs curieux de mieux connaître les métiers et les missions de ces dernières. Asa de France pourra à l'avenir compter sur ces nouveaux précieux contacts.

En ce début d'année 2021, Asa de France sort confiante et grandie de cette mobilisation collective. Des paroisses à l'action, elle peut être fière d'avoir fait bouger les règles du jeu d'une institution ! Toutefois, elle n'oublie pas son prochain défi : obtenir des garanties bancaires auprès des collectivités

Il reste des départements avec de nombreuses ASA et AFR non représentées dans l'Association, la porte leur est grande ouverte. La prochaine AG aura lieu les mercredi 19 et jeudi 20 mai 2021 et sera accueillie par l'UNIMA en Charente-Maritime...

 Magali GIAUME
ASAinfo

 ASAinfo
POUR LA GESTION
COLLECTIVE
DES RESSOURCES
NATURELLES

LES CLÉS DU LOBBYING D'ASA FRANCE

1. Un dossier bien construit.
2. Des acteurs les deux pieds sur le terrain...
3. ...qui apprennent à ouvrir les bonnes portes...
4. ...en sachant saisir leur chance !




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Chambre d'agriculture de la Marne
Cellule Maîtrise de l'Erosion en coteaux viticoles
Maison des Agriculteurs
2 rue Léon Patoux
51664 Reims Cedex 2
Tel. 03.26.77.36.50



Retrouvez l'actualité viticole marnaise sur

www.marne.chambre-agriculture.fr

www.vignoble-champenois.chambres-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité
 **eau seine NORMANDIE**
Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LOUEN